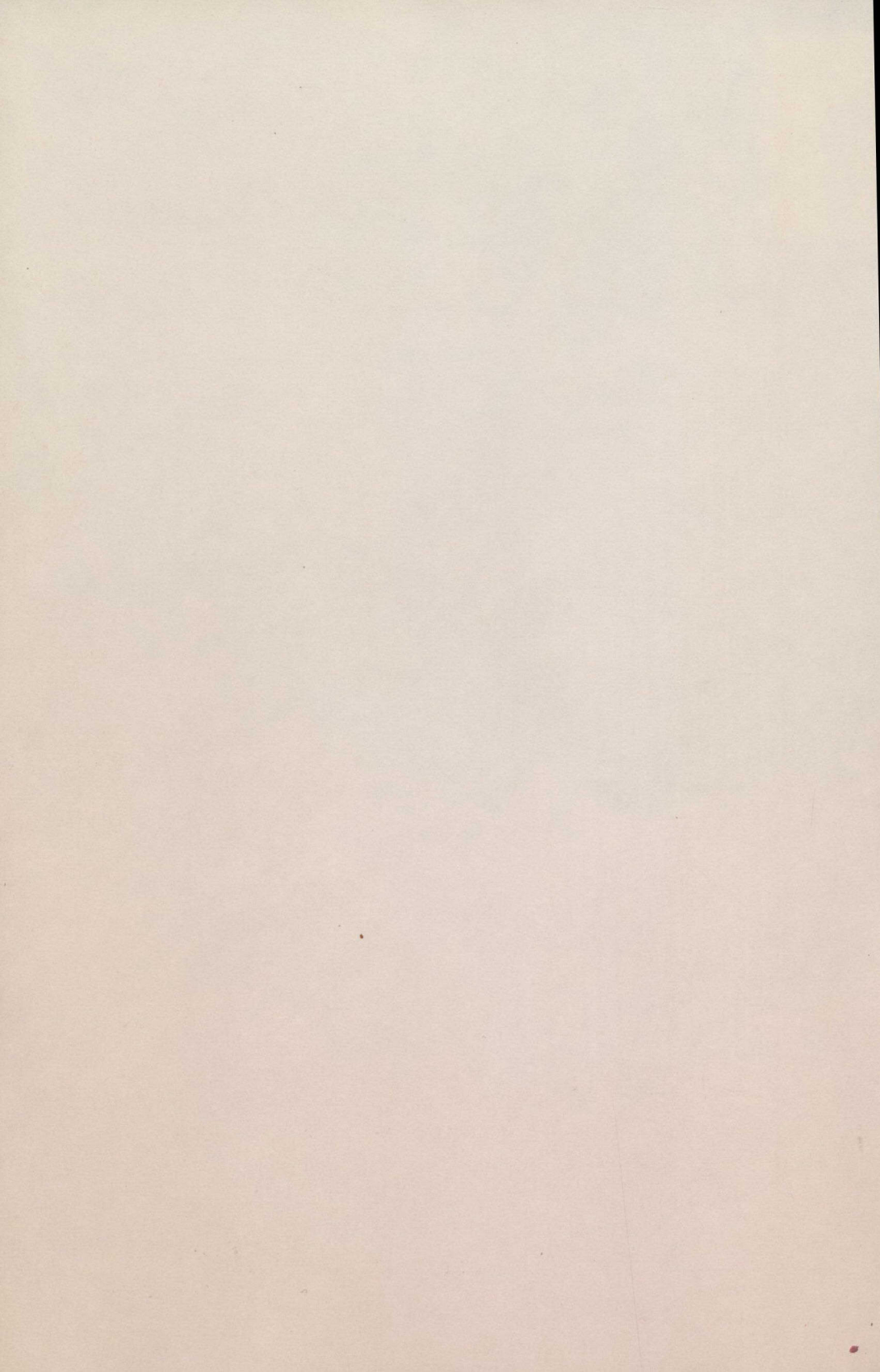


doc  
CA1  
EA9  
R104  
FRE  
1977  
fevrier

# Les parcs nationaux du Canada



*Page documentaire 104*

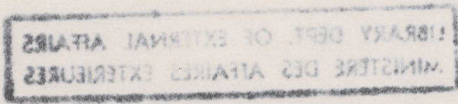


# Les parcs nationaux du Canada

(Révisé en février 1977)

925-689-566

Texte de Parcs Canada approuvé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord.



Direction des services de l'information  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1A 0G2

(Révisé en février 1977)

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série des Pages documentaires peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction des relations publiques du ministère des Affaires extérieures (Ottawa, K1A 0G2).

Les parcs nationaux ont été créés par le gouvernement du Canada afin de protéger, dans l'intérêt de ses citoyens, les régions caractéristiques de la diversité des paysages, de la flore et de la faune du pays.

L'origine du réseau des parcs nationaux remonte à 1885, année où le gouvernement canadien acquit une parcelle de terre de 10 milles carrés (26 km<sup>2</sup>), située autour des sources d'eau chaude de Banff (Alberta), pour en faire un parc public. Deux ans plus tard, à la suite de l'adoption de la Loi sur le parc des montagnes Rocheuses, on réserva une superficie de 260 milles carrés (652 km<sup>2</sup>) destinée à devenir «parc public et terrain de loisirs».

En 1911, il existait quatre autres nouveaux parcs nationaux, tous situés dans l'ouest du Canada. Au mois de mai de la même année, la Loi sur les réserves forestières et les parcs nationaux fut adoptée. Ceci amena la création du poste de commissaire des parcs nationaux et d'une direction autonome chargée de protéger, d'administrer et d'aménager les parcs. Les vingt années suivantes virent la création de neuf nouveaux parcs.

L'adoption, en 1930, de la Loi sur les parcs nationaux marqua une étape importante. L'administration des parcs nationaux continue à se fonder sur cette loi qui stipule que les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien, pour «son bénéfice, son instruction et sa jouissance» et qu'ils doivent être entretenus et utilisés avec soin pour permettre aux générations futures d'en profiter à leur tour.

En vertu de l'Entente sur le transfert des ressources, signée en 1930, toutes les terres publiques inutilisées (ainsi que leurs ressources naturelles) des provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et certaines parties de la Colombie-Britannique) relèvent de l'administration provinciale. Depuis cette date, tous les nouveaux parcs nationaux sont aménagés avec la collaboration des gouverne-

ments provinciaux qui mettent des terrains à la disposition du gouvernement fédéral. Une fois regroupés par la province, les terrains et leurs ressources naturelles passent sous juridiction fédérale. Le Parlement modifie alors la Loi sur les parcs nationaux afin que les nouveaux terrains soient englobés dans le réseau des parcs nationaux.

Quatre parcs nationaux ont été créés de 1930 à 1967, et dix autres (dont trois au nord du 60<sup>e</sup> parallèle) l'ont été depuis 1968. Le réseau couvre actuellement plus de 50 000 milles carrés (130 000 km<sup>2</sup>).

Pour faire face au nombre croissant de visiteurs et pour conserver, à l'intention des générations futures, des exemples typiques du paysage naturel, le gouvernement canadien désire poursuivre sa politique visant à créer un plus grand nombre de parcs.

### **Choix des emplacements**

Une étape importante a été franchie en 1964 quand toutes les politiques touchant les parcs ont été révisées, modifiées et refondues dans une déclaration de principes qui fut approuvée par le gouvernement et énoncée à la Chambre des communes.

Deux principes fondamentaux ont été posés au sujet de la création de nouveaux parcs: préserver le patrimoine canadien; permettre aux Canadiens d'aujourd'hui et de demain de comprendre leur milieu naturel et de profiter de la richesse des régions restées à l'état naturel.

Au début, le choix de l'emplacement dépendait essentiellement de la grande beauté du paysage ou de l'originalité de la topographie. De nos jours, on aménage également des parcs dans des régions représentatives de paysages typiquement canadiens.

Il existe actuellement des parcs nationaux dans chaque province, et dans les deux Territoires.

L'expansion industrielle et l'accroissement démographique du Grand Nord canadien ont amené à réserver des terrains pour y aménager des parcs nationaux qui, à la fois, répondraient aux besoins des personnes appelées à voyager ou à vivre dans ces régions et préserveraient des spécimens du milieu naturel. C'est ainsi que des études sont en cours en vue de transformer en parc national une étendue de 2 000 milles carrés (5 200 km<sup>2</sup>), située à la limite est du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest. En février 1972, la création de trois nouveaux parcs nationaux a été annoncée: il

s'agit du parc national de Kluane, au Yukon, et de ceux de la Nahanni et d'Auyuittuq, dans les Territoires du Nord-Ouest. L'aménagement de ces parcs se poursuit.

## **Aménagement**

En 1970, Parcs Canada a décidé de faire l'inventaire des ressources fondamentales de chacun des parcs nationaux afin d'en obtenir une description complète. Cet inventaire a pour principal objectif d'assurer la conservation et l'utilisation rationnelle de ces ressources. Les responsables de la planification des parcs utiliseront un bon plan de zonage à partir des données recueillies au cours de cet inventaire. Les naturalistes des parcs, de leur côté, s'en serviront pour préparer des programmes qui mettront en valeur les caractéristiques de chaque parc. Enfin, le personnel chargé de la conservation des ressources mettra sur pied des programmes de gestion des ressources inspirés des conclusions de l'inventaire.

On a commencé d'inventorier les ressources de la plupart des parcs. D'ores et déjà, on a établi un atlas et un inventaire de base pour les parcs de Kujik et de Pointe Pelée, tandis que la collecte des données sur les ressources naturelles de plusieurs autres parcs est presque terminée. La priorité a été donnée à l'inventaire des nouveaux parcs.

Parcs Canada a été décentralisé et est placé sous la responsabilité des sections régionales de conservation des ressources naturelles.

L'objectif de Parcs Canada, est de voir les Canadiens jouer un rôle actif dans la planification des parcs. Dans cette perspective, un programme d'audiences publiques a été organisé et dix «audiences» ont été tenues entre 1970 et 1972. Le programme a été modifié en 1974 pour permettre au public de participer aux étapes préliminaires de la planification: placé à présent sous la responsabilité du personnel des bureaux régionaux de Parcs Canada, ce «Programme de la sensibilisation du public» doit amener les Canadiens à jouer un rôle dans le choix des objectifs à long terme, des buts de la gestion et des critères d'aménagement qui, pour chacun des parcs, doivent être conformes au plan directeur.

Une des principales mesures prises afin de préserver l'environnement d'un parc, tout en laissant les visiteurs en profiter, est l'établissement d'un plan de zonage. La classification va des zones

spéciales de conservation à celles qui peuvent recevoir de nombreux visiteurs. L'étendue de chaque zone varie selon le caractère et le but du parc. La partie du parc classée «zone de conservation spéciale», peut présenter des caractéristiques naturelles et des particularités du point de vue humain qui, étant donné leur fragilité, demandent à être soigneusement protégées.

La plus grande partie d'un parc national est réservée à la «zone de récréation en pleine nature» où seules certaines activités sont autorisées, promenade et camping (dans certaines conditions) par exemple. Routes et chemins sont planifiés avec soin et leur nombre est réduit au minimum afin de tenir compte du caractère du parc et des objectifs fixés pour son aménagement.

Les terrains de camping, les services de transport en commun, les centres d'interprétation et les installations récréatives sont limités aux secteurs consacrés aux loisirs de plein air en général. Bien que la loi permette l'ouverture de certains établissements commerciaux à l'intérieur de la plupart des parcs, on en encourage l'installation à l'extérieur.

## **Administration**

L'administration des parcs nationaux du Canada relève de Parcs Canada, service du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. On compte cinq régions administratives: l'Ouest, les Prairies, l'Ontario, le Québec et l'Atlantique.

L'administration de chaque parc relève d'un surintendant qui dirige une équipe comprenant les gardiens chargés de veiller à la protection des lieux, les naturalistes, ainsi que les autres employés administratifs, les préposés à l'entretien et le personnel des services aux visiteurs.

Grâce aux données fournies par l'inventaire des ressources et aux études spéciales sur l'écologie (vie animale et végétale, géomorphologie, sol, géologie et climat) les naturalistes élaborent à l'intention des visiteurs des programmes qui leur permettent de comprendre et d'apprécier les particularités des parcs nationaux. Ces programmes prévoient notamment des excursions, des randonnées avec ou sans guide, des présentations de films et de diapositives accompagnées de causeries, des expositions, et la distribution de brochures.



La tâche de protéger les ressources naturelles des parcs nationaux contre le mauvais usage, la détérioration et la destruction incombe aux gardes des parcs qui ont reçu une formation en gestion des ressources. Chargés de protéger les forêts contre les incendies et d'évaluer l'état de la flore et de la faune, les gardes veillent également à la sécurité des visiteurs et participent aux recherches et aux opérations de sauvetage.

Le personnel des parcs nationaux consulte les spécialistes du Service canadien de la faune pour les questions portant sur la gestion et la protection de la faune. D'autres organismes fédéraux fournissent également les services de spécialistes: le Musée national des sciences naturelles, l'Institut forestier, la Commission géologique du Canada et l'Office des recherches sur les pêcheries.

En 1971, un «Programme des jeunes gardes» a été instauré, à titre de projet-pilote, pour le parc national des îles de la baie Géorgienne (Ontario) et dans le parc national de Fundy (Nouveau-Brunswick); en 1972, ce programme a été étendu à douze autres parcs (Corps de conservation des parcs nationaux). En 1973, plusieurs postes ont été réservés à de jeunes autochtones. Pour la première fois, en 1974, des jeunes filles ont pu participer à ce programme. Les candidats, choisis parmi des élèves du secondaire, sont recrutés par l'intermédiaire de leurs écoles et des centres de main-d'œuvre. Pendant sept semaines, en juillet et août, ils travaillent avec les naturalistes et les gardes, ils étudient les ressources du parc, la forêt, la gestion de la faune terrestre et aquatique, ainsi que les règlements de sécurité et de protection contre les incendies de forêt.

## **Description**

L'affluence des visiteurs démontre la popularité croissante des parcs nationaux du Canada. De 1953 à 1954, ils ont accueilli 2.9 millions de visiteurs. De 1963 à 1964, ce nombre a atteint 9.4 millions et de 1974 à 1975, il a dépassé 18 millions.

Les vingt-huit parcs nationaux constituent un réseau qui s'étend d'un océan à l'autre, du parc national Pacific Rim sur la côte ouest de l'île Vancouver, jusqu'au parc national Terra Nova sur la côte est de Terre-Neuve.

L'aménagement du parc national Pacific Rim se poursuivra jusqu'à la fin des années soixante-dix. Ce parc (150 milles carrés —

390 km<sup>2</sup>) renfermera trois régions distinctes: Long Beach, comprenant la baie Grice et une partie du lac Kennedy, les quelque 95 îles et rochers de la baie Barkley Sound (connues sous le nom de Broken Islands) et une bande côtière d'une longueur de 45 milles (72 km) qui s'étend entre Port Renfrew et Bamfield et englobe le *Life-saving Trail* (Sentier de sauvetage).

Il existe deux parcs nationaux dans la chaîne Selkirk de la Colombie-Britannique. Celui du mont Revelstoke (101.4 milles carrés — 263.64 km<sup>2</sup>), situé près de la ville du même nom, s'étend sur des pentes boisées, des alpages et des lacs. A quelques milles à l'est, se trouve le parc national Glacier (521 milles carrés — 1354.6 km<sup>2</sup>) qui compte plus de cent glaciers.

Les montagnes Rocheuses sont formées de nombreuses chaînes donnant chacune une beauté particulière aux parcs qui s'y trouvent.

La ligne de partage des eaux constitue, sur une longueur de 150 milles (240 km), la limite ouest des parcs nationaux de Banff et de Jasper, en Alberta. Elle forme également une partie des limites orientales des parcs Yoho et Kootenay, en Colombie-Britannique.

A l'intérieur du parc national de Banff (2 564 milles carrés — 6 666.4 km<sup>2</sup>), situé à environ 80 milles (128 km) à l'ouest de Calgary, se trouvent les chaînons Sundance, Palliser, Sawback et Fairholme.

Les parcs nationaux de Jasper et de Banff se rejoignent dans la région des champs de glace Columbia. Dans le parc national de Jasper (4 200 milles carrés — 10 920 km<sup>2</sup>) s'étend une série de chaînons plus ou moins parallèles; ce sont les chaînons Miette, Jacques, Colin, et, plus au nord, le chaînon Desmet. Le parc est situé à 240 milles (288 km) à l'ouest d'Edmonton.

Dans le parc national Yoho (507 milles carrés — 1318.2 km<sup>2</sup>) se dressent les chaînons Van Horne, Ottertail, Waputik et President, avec, au total, 28 sommets atteignant une altitude de plus de 10 000 pieds (plus de 3 000 m).

En bordure du parc national Kootenay (532 milles carrés — 1383.2 km<sup>2</sup>), qui s'étend le long de la limite sud-ouest du parc de Banff, se trouvent les chaînons Vermillion, Brisco et Mitchell.

Les montagnes et les prairies se rejoignent dans le parc national des lacs Waterton, au sud-est de l'Alberta, à 70 milles (112 km) de Lethbridge. Ce parc qui forme, avec la région qui lui est adjacente du côté américain, un parc international (la Paix Waterton-Glacier) s'étend sur 203 milles carrés (527.8 km<sup>2</sup>).

Le parc national d'Elk Island (75 milles carrés — 195 km<sup>2</sup>) est entouré d'une clôture. Le cerf, le wapiti (grand cerf d'Amérique du Nord) et l'orignal (élan d'Amérique) y courent en liberté. Cependant, deux sections du parc, distinctes, isolent du visiteur des troupeaux de bisons des plaines et de bisons des forêts. Le parc est situé à 30 milles (48 km) à l'est d'Edmonton.

Les Territoires du Nord-Ouest et l'Alberta se partagent le plus grand parc national du Canada: le parc national de Wood Buffalo (17 300 milles carrés — 44 980 km<sup>2</sup>). Avec ses forêts et ses vastes plaines, il constitue l'habitat du plus important troupeau de bisons vivant en Amérique du Nord. C'est la seule région de nidification connue des grues blanches d'Amérique. Grâce aux mesures de protection prises par le Canada et les États-Unis, le nombre de ces oiseaux a pu augmenter. On en compte actuellement 68 (dont 20 en captivité).

Le parc national Kluane (8 500 milles carrés — 22 100 km<sup>2</sup>) est situé au sud-ouest du Yukon, à quelque 1 400 milles (2 252 km), par la route, au nord-ouest d'Edmonton. On peut y contempler le mont Logan qui, avec 19 850 pieds d'altitude (environ 6 000 m), est l'un des sommets les plus élevés du Canada. C'est également dans ce parc que se trouve l'un des plus vastes réseaux de glaciers non polaires du monde.

Le parc national de la Nahanni (1 840 milles carrés — 4 784 km<sup>2</sup>) se trouve, à vol d'oiseau, à 653 milles (1 044.8 km) au nord-ouest d'Edmonton. Sur son territoire coule la plus grande partie de la rivière Nahanni-Sud — rivière aux eaux tumultueuses et l'une des plus impressionnantes du Canada; on peut y admirer aussi les chutes Virginia, deux fois plus hautes que les chutes Niagara, et trois importants cañons atteignant 4 000 pieds (plus de 1 200 m) de profondeur, ainsi qu'un grand nombre de grottes et de sources thermales sulfureuses.

Le seul parc national de la Saskatchewan est situé à trente-cinq milles au nord de Prince Albert. Il s'agit du parc national Prince-Albert (1 496 milles carrés — 3 889.6 km<sup>2</sup>), qui illustre parfaitement le passage de la forêt boréale aux prairies.

Dominant l'escarpement du Manitoba, à 60 milles (96 km) au nord de Brandon, se trouve le parc national du mont Riding (1 149 milles carrés — 2 987.4 km<sup>2</sup>) qui constitue une réserve de forêts

de conifères et de feuillus. On y trouve de nombreux lacs et une faune des plus variées.

Le parc national de la Pointe Pelée (6 milles carrés — 15.6 km<sup>2</sup>), au sud de Windsor (Ontario), se trouve être le point le plus méridional du pays et s'étend sur la voie migratoire du Mississippi, ce qui en fait un lieu d'escale pour les oiseaux migrateurs. Les marais de Pointe Pelée sont parmi les rares marais d'eau douce qui existent encore en Amérique du Nord. On y trouve également quelques spécimens de la forêt de feuillus qui couvrait autrefois l'Amérique du Nord.

Le parc national des îles de la baie Géorgienne (5.5 milles carrés — 14.30 km<sup>2</sup>) est formé par quarante-deux îles couvertes de forêts denses et présentant des formations géologiques fort intéressantes.

C'est ainsi que des rocs verticaux, sous l'effet de l'érosion marine, y ont pris des formes pittoresques qui ont donné son nom à l'île du Pot-de-Fleurs.

Le parc national des îles du Saint-Laurent (1.6 mille carré — 4.16 km<sup>2</sup>) est le plus petit parc du Canada. Il est formé par 18 îles et 80 îlots dispersés dans le fleuve Saint-Laurent, entre Kingston et Brockville (Ontario).

Pukaskwa (725 milles carrés — 1885 km<sup>2</sup>), le plus récent parc national de l'Ontario, est une région sauvage située sur la rive nord du lac Supérieur. Ce parc au relief accidenté possède de nombreux lacs et rivières et abrite une faune des plus variées.

Sur la péninsule Cumberland de l'île Baffin, dans une région couvrant 8 290 milles carrés (21554 km<sup>2</sup>), se trouve le parc national Auyuittuq, premier parc national du Canada situé au nord du cercle Arctique. L'imposante calotte glacière Penny domine des montagnes très échancrées. Des fjords spectaculaires découpent le littoral. Le parc est situé à 1 500 milles (2415 km) environ au nord-est de Montréal.

Le parc national Forillon (92.8 milles carrés — 241.28 km<sup>2</sup>) situé dans le Québec, a été créé en 1970. Il est situé à la pointe de la pittoresque péninsule de Gaspé qui s'avance dans le golfe Saint-Laurent.

Le parc national de la Mauricie (210 milles carrés — 546 km<sup>2</sup>) est très boisé. On y compte plus de 50 lacs. Il est situé dans les Laurentides, près de Trois-Rivières (Québec).

Le parc national Kouchibouguac (87 milles carrés — 226.2 km<sup>2</sup>), au Nouveau-Brunswick, s'étend dans le secteur nord du détroit de Northumberland. Ses bancs de sable sont l'une de ses caractéristiques les plus remarquables.

Le parc national de Fundy (79.5 milles carrés — 206.70 km<sup>2</sup>), également au Nouveau-Bunswick, se caractérise par un littoral découpé, des falaises abruptes et les plus fortes marées du monde. Amplifiées par la forme et les dimensions de la baie de Fundy, les marées atteignent une hauteur de quarante pieds (plus de 12 m) dans la région du parc.

Le parc national Kejimikujik se trouve au sud-ouest d'Halifax (Nouvelle-Écosse). Il s'étend sur 147.3 milles carrés (382.98 km<sup>2</sup>), à l'intérieur de la province et contient une multitude de lacs et d'îles. Quant au parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton (367 milles carrés — 954.2 km<sup>2</sup>) au nord-est de la Nouvelle-Écosse, il se caractérise par une région côtière très découpée, des collines boisées et une faune variée.

Le parc national de l'île-du-Prince-Édouard (7 milles carrés — 18.2 km<sup>2</sup>) est une bande côtière — formée de dunes, de falaises, de marais et de plages — qui s'étend sur 25 milles (40 km) le long du golfe Saint-Laurent.

Le parc national de Gros Morne (750 milles carrés — 1950 km<sup>2</sup>) est une région de montagnes, de lacs ressemblant à des fjords, et de forêts.

Le littoral accidenté de la Baie Bonavista constitue une des limites du parc national Terra Nova (153.1 milles carrés — 398.06 km<sup>2</sup>) et crée un contraste frappant avec le paysage ondulé et les forêts boréales très denses que l'on trouve à l'intérieur du parc.

Aux parcs que l'on vient de décrire doivent s'en ajouter de nouveaux qui contribueront à rendre les Canadiens de plus en plus sensibles à la beauté et aux merveilles naturelles de leur pays.



NOTES

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007182 0

DOCS

CA1 EA9 R104 FRE

1977 février

Les parcs nationaux du Canada. --

53683566



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

